

MACONIM (Maintenance Constructions industrielles maritimes) :  
 – 10, rue Malaval, 13002 Marseille : de 1967 à 1979.  
 SA Garbarino :  
 – 1 bis, rue Malaval, 13002 Marseille : de 1967 à 1977.  
 SIMAT (Société industrielle et maritime d'applications techniques) :  
 – 52-54, rue Forbin, BP 2488, 13218 Marseille Cedex : de 1957 à 1984, puis SATIM : de 1984 à 1986.  
 SIREP :  
 – 16, avenue Jean-Jaurès, BP 32, 13771 Fos-sur-Mer Cedex : de 1991 à 1998.  
 Société CARFOS :  
 – port de Caronte, BP 16, 13691 Martigues Cedex : depuis 1960.  
 SOMECAR (Société méditerranéenne de carénage)/SOMECAR/Coating :  
 – 171, route de la Madrague, ville, 13002 Marseille : de 1984 à 1992.  
 Tous travaux d'escales :  
 – 274, chemin du Littoral, 13345 Marseille Cedex 15 : de 1972 à 1989.  
 Wartsila Diesel Normed/Wartsila Diesel France :  
 – RN 8, Les Baux, 13420 Gémenos : de 1987 à 1989, puis SACM Diesel : de 1989 à 1993, Wartsila SACM Diesel : de 1993 à 1997, Wartsila France : de 1997 à 1998 et Wartsila NSD France : depuis 1998.

**Arrêté du 19 mars 2001 modifiant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**

NOR : MESS0121162A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999, notamment l'article 41 ;

Vu la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000, notamment l'article 36 ;

Vu le décret n° 99-247 du 29 mars 1999 relatif à l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999, modifié par le décret n° 2000-638 du 7 juillet 2000 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 1999 fixant la liste des établissements ayant fabriqué des matériaux contenant de l'amiante susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité, rectifié et modifié par les arrêtés du 21 juillet 1999 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2000 modifiant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, modifié par l'arrêté du 12 octobre 2000 ;

Vu l'avis de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 10 octobre 2000,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des établissements mentionnés au deuxième alinéa du 1 de l'article 41 modifié de la loi du 23 décembre 1998 susvisée, fixée par l'arrêté du 3 juillet 2000 susvisé, est modifiée conformément aux dispositions figurant en annexe I au présent arrêté.

**Art. 2.** – La liste des établissements mentionnés au deuxième alinéa du 1 de l'article 41 modifié de la loi du 23 décembre 1998 susvisée, fixée par l'arrêté du 3 juillet 2000 susvisé, est complétée par la liste figurant en annexe II au présent arrêté.

**Art. 3.** – Sont réputés figurer aux listes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ces mêmes établissements lorsqu'ils ont, sous une dénomination différente, fabriqué ou traité des matériaux contenant de l'amiante.

**Art. 4.** – La directrice du budget, le directeur des relations du travail et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 2001.

*La ministre de l'emploi et de la solidarité,*  
 ÉLISABETH GUGOU

*Le ministre de l'économie,  
 des finances et de l'industrie,*  
 Pour le ministre et par délégation :  
 Par empêchement de la directrice du budget :  
*Le sous-directeur,*  
 D. BANQUY

ANNEXE I

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AYANT FABRIQUÉ DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ET DES ÉTABLISSEMENTS DE FLOCAGE ET DE CALORIFUGAGE À L'AMIANTE, SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À LA CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ FIGURANT EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 3 JUILLET 2000

*Alsace*

Wanner/Wanner Isofi Isolation :

Au lieu de :

« 258, rue des Merles, puis 24, rue des Merks, 68100 Mulhouse : de 1966 à 1997 ;

« 10, rue de l'Electricité, 67800 Hoenheim : de 1976 à 1997 ;  
 « rue Adolphe-Wurtz, 67000 Strasbourg : de 1967 à 1976. »

Lire :

« 24, rue des Merles, 68100 Mulhouse : de 1966 à 1997 ;  
 « rue Adolphe-Wurtz, 67000 Strasbourg : de 1962 à 1983 ;  
 « 10, rue de l'Electricité, 67800 Hoenheim : de 1983 à 1997. »

*Bourgogne*

Saim/Teroson France :

Ajouter le site : « Saim/Henkel/Caourep/Cfpi, 82, avenue du 85<sup>e</sup>-de-Ligne, 58200 Cosne-sur-Loire : depuis 1971. »

Etablissements Piques/Exploitation des établissements Piques :

Au lieu de : « 1906 à 1991 », lire : « 1906 à 1993 ».

*Centre*

Sime/Ferodo/Valeo, 18150 La Guerche-sur-L'Aubois :

Au lieu de : « jusqu'en 1996 », lire : « jusqu'en 2000 ».

*Ile-de-France*

Bosch systèmes de freinage :

Regrouper : « Bendix/DBA/Allied Signal/Bosch systèmes de freinage, 124-126, rue de Stalingrad, 93700 Drancy : de 1951 à 1996. »

Bostick SA :

Au lieu de : « Bostick », lire : « Bostik ».

Au lieu de : « route de Saint-Lens », lire : « route de Saint-Lcu ».

Dalami :

Au lieu de : « 78500 », lire : « 78540 ».

Ferodo/Abex Equipement SA :

Préciser l'appellation : « Ferodo/Ferodo Abex/Necro/Abex Industrie SA/American Brackblock/Abex Pagide Equipement/Abex Equipement SA ».

Au lieu de : « 1936 à 1979 », lire : « 1936 à 1996 ».

Ajouter le site de Clichy : « 9, rue Klock, 92110 Clichy : de 1977 à 1983 ».

Geb SA :

Au lieu de : « 1987 à 1991 », lire : « 1978 à 1991 ».

Perstorp-Bakélite/Raschiq :

Au lieu de : « Raschiq », lire : « Raschig SAS ».

Regrouper avec Raschig SAS/La Bakélite et écrire :

« La Bakélite française : de 1932 à 1985 ;

Perstorp : de 1985 à 1998 ;

Raschig SAS : depuis 1998 ».

Société Etex de recherche technique (SERT) :

Au lieu de : « 78500 », lire : « 78540 ».

Regrouper avec :

« Fibrociment et revêtement Elo/Eternit Industrie :

« 78510 Triel-sur-Seine ;

« 1, rue de l'Amandier, BP 33, 78540 Vernouillet : depuis 1975. »

*Lorraine*

Kleinwaldehem/Wanner/Wanner Isofi/Wanner Industrie :  
 Supprimer :  
 « Kleinwaldehem/Wanner/Wanner Isofi/Wanner Industrie :  
 « - 57540 Longeville-lès-Saint-Avold : de 1957 à 1997 ;  
 « - 152, chemin de Blazy, 57158 Montigny-lès-Metz : de 1967 à 1972. »

Et ajouter à l'établissement Wanner/Wanner Isofi/Wanner Industrie, les adresses suivantes : « 124, route de Magny, 57000 Metz, puis 152, chemin de Blory, 57158 Montigny-lès-Metz, puis Kleinwaldehem, 57540 Longeville-lès-Saint-Avold : de 1957 à 1997 ».

*Pays de Loire*

Sico/DBA/Bendix/Freudenberg :

Ajouter l'adresse : « rue de la Fonderie, 72000 Le Mans : de 1925 à 1986 ».

*Rhône-Alpes*

Etablissements Vital Fargère Aîné/CEFILAC, rue Denis-Epitalon, 20, rue de la Roche-du-Geai, 42029 Saint-Etienne, au lieu de : « 1979 à 1997 », lire : « 1916 à 1997 ».

## ANNEXE II

COMPLÈMENT À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AYANT FABRIQUÉ DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ET DES ÉTABLISSEMENTS DE FLOCAGE ET DE CALORIFUGÉAGE À L'AMIANTE SUSCEPTIBLES D'OUVRIER DROIT À LA CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ

*Aquitaine*

Ahlstrom Paper Group :  
 - usine de Rottersac, 24150 Lalinde : de 1956 à 1997.

*Auvergne*

SGPR (Société générale des produits réfractaires)/SEPR (Société européenne de produits réfractaires)/Kerlane/Carborundum :  
 - ZI, 63600 Ambert : de 1968 à 1977.

*Haute-Normandie*

Société Capel SA :  
 - ZI La Métairie, 76170 Lillebonne : de 1965 à 1990.  
 Roelaine :  
 - rue Michel-Poulmarch, 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray : de 1950 à 1973 ; Isover Saint-Gobain : depuis 1973.

*Ile-de-France*

Fives-Cail Babcock/CNIM :  
 - 80, rue Emile-Zola, 93123 La Courneuve : de 1962 à 1981.  
 SNIFI/Kaefer :  
 - 5, chemin d'Orsigny, 78117 Toussus-le-Noble et 14, rue Denis-Papin, ZA des Montatons, 91240 Saint-Michel-sur-Orge : depuis 1996.

*Nord - Pas-de-Calais*

Entreprise générale d'isolation Poujaud :  
 - rue Gabriel-Péri, ZI de la Samaritaine, BP 53, 59430 Saint-Pol-sur-Mer : de 1977 à 1987 ; Poujaud SA : depuis 1987.  
 ITN (Isolation thermique du Nord) :  
 - rue du Magasin-Général, 59140 Dunkerque : de 1960 à 1988.

*Pays de la Loire*

ACB/Alstom Fluides et Mécanique :  
 - boulevard de la Prairie-au-Duc, 44945 Nantes Cedex 9 : de 1986 à 1990.  
 Moulinex : rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne : de 1979 à 1994.  
 SCREG : 44800 Saint-Herblain : depuis sa création jusqu'en 1990.

*Picardie*

Etablissements UNELEC-Alstom :  
 - route de Gaugies, 02430 Gauchy : de 1981 à 1989.  
 Etablissements Alstom/GEC/UNELEC :  
 - 1572, route de Guise, 02100 Harly : depuis 1989.  
 Société Cape Contracts/SOCAP :  
 - 1, rampe Saint-Prix, 02100 Saint-Quentin : de 1990 à 1997.

*Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Alpha Isolation :  
 - ZI Les Estroublans, 1, rue N°-5, 13127 Vitrolles : depuis 1976.  
 SARL Méditerranéenne d'isolation et d'ignifugeage : 25, rue Roger-Deschamps, 13730 Saint-Victoret : depuis sa création.  
 Société de tuyauterie et de montage Friedlander : parc de Pichaury, 550, rue Pierre-Berthier, BP 348000, 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 : depuis sa création.

Société industrielle de tuyauterie d'usine et de bâtiment :  
 - 23-25, 4<sup>e</sup>-Avenue, BP 2157, 13847 Vitrolles Cedex : depuis sa création.

*Rhône-Alpes*

Carborundum :  
 - 17, rue Antoine-Durafour, 42420 Lorette : de 1964 à 1977.

**Arrêté du 30 mars 2001  
 portant délégation de signature**

NOR : MESC0110413A

Le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire,  
 Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;  
 Vu le décret du 2 juin 1997 portant nomination du Premier ministre ;  
 Vu le décret du 4 juin 1997 modifié relatif à la composition du Gouvernement ;  
 Vu l'arrêté du 29 mars 2001 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Ghislaine Esquiague, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes mentionnées aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 23 janvier 1947 susvisé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 2001.

GUY HASCOFF